

ENGAGEMENT RESTAURATION JUGE

A retourner IMPERATIVEMENT par courrier (chèque joint) avant le 1er mai 2018 à :

Mme Claire ZEIMET
B.P. 60066 - 51006 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

Nom, Prénom	
Nom de l'Association :	
Ville :	
☎	☎
e-mail :	

Règles de prises en charge financières des repas juges :

Les prestations "repas" du juge retenus seront prises en charge par l'organisateur locale suivant la règle suivante :

- 2 petit-déjeuners maximum
- 3 repas maximum (déjeuner, dîner ou panier repas du dimanche)

En cas de besoin de repas supplémentaire, merci de les commander auprès de l'organisateur par le biais de votre association

Suite aux nombreux désistements des années précédentes, nous sommes dans l'obligation de vous demander **un chèque de caution de 30 euros par juge**, à l'ordre de « **VAILLANTES CHAMPIONNAT G.R.S.** », qui vous sera restitué sous réserve du respect de votre engagement.

Signature :

Vous souhaitez réserver les prestations suivantes (en fonction de vos jours de jugement)

	Cocher les cases	Prestations réservées
Samedi	Petit-déjeuner	
	Déjeuner	
	Diner	
Dimanche	Petit-déjeuner	
	Déjeuner	
	Diner	
Lundi	Petit-déjeuner	
	Panier repas	